

**2016 DPA 69 : Écoles Maternelles (12e) - création d'auvents - dépôt des autorisations administratives.**

## Projet de délibération

## Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

Les écoles maternelles situées rue Jacques Hillairet, place Lachambaudie et rue Brèches aux Loups accueillent près de 520 élèves et ne disposent pas d'espace extérieur couvert. Les cours de récréation sont utilisées à différents moments de journée, durant le temps scolaire (récréations, activités), durant la pause méridienne et également durant les activités périscolaires, les temps d'accueil ou pendant les vacances (centre de loisir).

La mise en place d'auvents dans les cours de récréation permet une amélioration des conditions d'accueil des enfants en augmentant le temps d'utilisation des espaces extérieurs.

Ce projet a été suscité par une idée issue du budget participatif 2015.

Le montant des travaux s'élève à 250 000 € en valeur finale estimée hors avance. Les travaux se dérouleront en 2016.

Le mode de dévolution du marché de travaux sera arrêté définitivement au cours des études de maîtrise d'œuvre. Pour garantir la cohérence des interventions et mieux maîtriser les délais, la stratégie achat travaux s'oriente vers une dévolution en entreprise générale ou en macro-lots.

Par ailleurs, la délivrance d'autorisations administratives préalables à l'exécution des travaux est nécessaire pour cette opération.

J'ai donc l'honneur de demander à votre Assemblée :

- de m'autoriser à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en place d'un auvent dans la cour de l'école maternelle sise 28, rue Brèches aux Loups (12<sup>e</sup>) ;
- de m'autoriser à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en place d'un auvent dans la cour de l'école maternelle sise 2, place Lachambaudie (12e) ;
- de m'autoriser à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en place d'un auvent sur la terrasse de l'école maternelle sise 40, rue Jacques Hillairet (12e) ;

Je vous prie Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2016 DPA 69** : Écoles Maternelles (12e) - création d'auvents - dépôt des autorisations administratives.

Le Conseil de Paris,  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article R.420-1 et suivants ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 12<sup>e</sup> arrondissement en sa séance du ..... 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du ..... par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le dépôt des demandes d'autorisations administratives de l'opération de mise en place d'auvents dans trois écoles maternelles du 12<sup>e</sup> arrondissement ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD au nom de la 4<sup>ème</sup> Commission.

Délibère

Article 1 – Madame la Maire est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en place d'un auvent dans la cour de l'école maternelle sise 28, rue Brèches aux Loups (12<sup>e</sup>) ;

Article 2 – Madame la Maire est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en place d'un auvent dans la cour de l'école maternelle sise 2, place Lachambaudie (12<sup>e</sup>) ;

Article 3 – Madame la Maire est autorisée à déposer les demandes d'autorisations administratives concourant à l'opération de mise en place d'un auvent sur la terrasse de l'école maternelle sise 40, rue Jacques Hillairet (12<sup>e</sup>) ;